

AVENANT n°1 A LA CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (P.U.P.)

Opération « 1 Boulevard Poincaré
au Perreux-sur-Marne »

Tel que le prévoient les articles R 332-25-1 et R 332-25-2 du code de l'urbanisme,

L'avenant n°1 à la convention signé est mis à la disposition du public

Il peut être consulté :

Mairie du Perreux-sur-Marne

Place de La Libération 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE

- Siège de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois
14, rue Talamoni – 94500 – Champigny-sur-Marne
- et dans les locaux de l'EPT ParisEstMarne&Bois
(Direction de l'Aménagement)
3, Place Uranie – 94340 – Joinville-le-Pont